



Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage District d'Ille et Vilaine

Séance du 16 septembre 2020

Membres présents : M. Deléon, B. Martin, LThéaudin, A. Béthuel

Etude des couvertures de clubs

1 - Situation du ressort de la Commission Départementale

Dossier CHAPPE David (2207743279)

Retour à son club formateur, FC BAIE DU MONT ST MICHEL (D1) couvert à compter du 1^{er} juillet 2020

Club quitté, FC SUD FOUGERAIS (D1), non couvert.

Dossier LE MOUNIER Sébastien (2200823457)

Indépendant à compter du 1^{er} juillet 2020

Club quitté formateur : US GUIGNEN (D1), couvert jusqu'au 30 juin 2022, sous réserve de continuer l'arbitrage

2 - Situation du ressort de la Commission Régionale

Dossier BERTIN Michel (2237714262)

Nouveau club : FC GUIPRY MESSAC (N3), couvert à compter du 1^{er} juillet 2022

Club quitté formateur : US GUIGNEN (D1), couvert jusqu'au 30 juin 2022, sous réserve de continuer l'arbitrage.

Dossier CHAHID Oussama (9602526896)

Nouveau club : Esp. CHARTRES, couvert à compter du 1^{er} juillet 2021

Indépendant depuis le 1^{er} juillet 2019

Club formateur, FC MOSAÏQUE RENNES (D1), couvert jusqu'au 30 juin 2021, sous réserve de continuer l'arbitrage.

Dossier EL YOUSFI Farid (1338810067)

Nouveau club : AGL Drap FOUGERES (N3), couvert à compter du 1^{er} juillet 2020

Club quitté : A.S. DE VALENTIGNEY, District du DOUBS.

DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - secretariat@foot35.fff.fr - www.foot35.fff.fr

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64



Dossier GILLET Maxime (2544562059)

Nouveau club : ES DOL (R1), couvert à compter du 1^{er} juillet 2022.

Club quitté formateur FC BAIE DU MONT ST MICHEL (D1), couvert jusqu'au 30 juin 2022, sous réserve de continuer l'arbitrage

Dossier LAIZE Florian (2545544138)

Nouveau club : J. COMBOURG (R2), couvert à compter du 1^{er} juillet 2022.

Club quitté formateur FC MEILLAC L. B. (D2), couvert jusqu'au 30 juin 2022, sous réserve de continuer l'arbitrage

Dossier LE MAT Rodolphe (2200823457)

Indépendant à compter du 1^{er} juillet 2020

Club quitté formateur : US LIFFRE (R1), couvert jusqu'au 30 juin 2022, sous réserve de continuer l'arbitrage

Dossier LUCAS Enora (9602205237)

Nouveau club : FC GUIPRY MESSAC (N3), couvert à compter du 1^{er} juillet 2022

Club quitté formateur FC MORDELLES (D1), couvert jusqu'au 30 juin 2022, sous réserve de continuer l'arbitrage.

Dossier MAHMOUD Souleimane (2547575088)

Indépendant à compter du 1^{er} juillet 2020

Club quitté FC DINAN LEHON, District des COTES D'ARMOR.

Dossier PICHON Fabien (2217748704)

Nouveau club : AS VIGNOC H. G. (R1), couvert à compter du 1^{er} juillet 2022.

Club quitté formateur US LIFFRE (R1), couvert jusqu'au 30 juin 2022, sous réserve de continuer l'arbitrage.

Dossier PRENANT Christophe (2545544138)

Nouveau club : J. ARGENTRE (R2), couvert à compter du 1^{er} juillet 2022.

Club quitté US PELLERINE, District de la MAYENNE.

Dossier RENOU Romain (2544198897)

Nouveau club : Bleuets LE PERTRE B. G. (R3), couvert à compter du 1^{er} juillet 2022.

Club quitté formateur US DOMAGNE ST DIDIER (D1), couvert jusqu'au 30 juin 2022, sous réserve de continuer l'arbitrage.

DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - secretariat@foot35.fff.fr - www.foot35.fff.fr

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64



Dossier SAGEOT Antoine (2488316597)

Nouveau club : RC RANNEE LA GUERCHE (R2), couvert à compter du 1^{er} juillet 2022.

Club quitté formateur AS VITRE (N3), couvert jusqu'au 30 juin 2022, sous réserve de continuer l'arbitrage.

Dossier VIGNON Esteban (2543258127)

Nouveau club : SC GOVEN (D2), couvert à compter du 1^{er} juillet 2020

Club quitté : 504163 F.C. MACKWILLER, District d'ALSACE.

Situation des clubs vis-à-vis du statut de l'Arbitrage

La Commission a arrêté ensuite la liste des Clubs en infraction au 15 septembre 2020 et la liste des équipes bénéficiant d'un muté supplémentaire.

Le Président
Marcel DELEON